

RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT AU GRAND CONSEIL
sur le postulat Michaël Buffat et consorts - 24 janvier et 14 avril : deux dates à connaître de
l'histoire vaudoise

Rappel

(11_MOT_128)

Motion Michaël Buffat et consorts - 24 janvier et 14 avril : deux dates à connaître de l'histoire vaudoise

Développement

Nous demandons au Conseil d'Etat:

L'inscription dans la loi scolaire d'une heure d'histoire les 24 janvier et 14 avril de chaque année, traitant des événements correspondants de l'histoire du canton de Vaud. Il serait demandé aux enseignants de traiter durant ce cours la signification du 24 janvier et du 14 avril. En outre, l'hymne vaudois devrait également être enseigné aux élèves.

Développement

Le 24 janvier et le 14 avril représentent deux dates capitales dans l'histoire vaudoise. Malheureusement, et ceci est un fait, plus personne ne sait à quoi elles correspondent. Il est décevant qu'il en soit ainsi. En effet, des connaissances civiques de bases se devraient d'inclure les dates importantes de l'histoire du canton.

Le 24 janvier, jour d'indépendance cantonale, est à célébrer sans retenue. Il faut enseigner aux citoyens ce qu'il s'est passé en 1798. La fin du règne bernois est à marquer d'une pierre blanche. Les 23 coups de canon tirés dans le bois de Sauvabelin chaque 24 janvier au matin sont là pour célébrer cette date importante.

Le 14 avril quant à lui nous rappelle la date à laquelle, en 1803, le canton de Vaud a rejoint la Confédération. Une telle date est prépondérante dans notre histoire.

La présente motion demande d'introduire, dans les classes primaires et secondaires, l'obligation pour les enseignants de traiter durant une période ces dates importantes que sont le 24 janvier et le 14 avril.

Ainsi cette commémoration de l'histoire vaudoise rendrait un juste hommage à nos Pères fondateurs qui se sont dans un premier temps libérés du joug bernois avant de rejoindre quelques années plus tard la Confédération helvétique en tant qu'entité indépendante.

Souhaite développer et demande le renvoi au Conseil d'Etat.

Crissier, le 24 janvier 2011. (Signé) Michaël Buffat et 25 cosignataires

Rapport du Conseil d'Etat

Constatant que bon nombre de citoyens vaudois ne connaissent pas ou peu les deux dates les plus importantes de l'histoire vaudoise, à savoir le 24 janvier 1798 et le 14 avril 1803, M. le Député Michaël Buffat demande au Conseil d'Etat, par une motion (transformée en postulat le 17 janvier 2012), d'indiquer la place qu'occupe l'enseignement de ces deux dates dans les programmes scolaires.

Comme mentionné dans le rapport de la commission chargée d'examiner cet objet, ces deux dates sont certes importantes, mais au-delà de ces dates, c'est surtout *le processus qui a amené le canton de Vaud et la Confédération à être indépendants et délivrés des puissances étrangères* qui doit être étudié avec les élèves. *C'est la période qui va de 1798 à 1848 qui est déterminante pour le canton de Vaud.*

Le Plan d'études vaudois, référence actuellement en vigueur pour la discipline de l'histoire, affirme dans sa partie introductive que *la contribution de l'histoire à la formation globale de l'élève, c'est de le relier à son passé et de l'amener à une prise de conscience de ses racines sociales et culturelles ; l'élève doit en effet apprendre à se connaître lui-même, à connaître sa culture et sa propre histoire : c'est ainsi qu'il pourra considérer autrui, et prendre en compte la richesse des autres et la pluralité des points de vue. En découvrant ses propres origines, il construit son identité.*

Toujours dans la partie introductive du plan d'études, il est mentionné que l'enseignement de l'histoire a pour but de *rendre intelligible le monde contemporain,...* d'aider l'élève à s'approprier *certaines connaissances de base, comme les grands courants de l'histoire universelle et les fondements sur lesquels se sont formées les civilisations humaines, mais aussi... l'amener à mieux comprendre la société dans laquelle il vit.*

La Révolution vaudoise et les événements qui en découlent sont abordés en 8^{ème} année (10^e HarmoS) ; le champ d'étude considéré est celui des mouvements libéraux et nationaux en Suisse et en Europe.

Le moyen d'enseignement officiel aborde cette thématique dans le manuel destiné aux élèves de 8^{ème} année (10^e HarmoS), chapitre 6, *L'Europe et la Suisse pendant la Révolution et l'Empire (1789-1815)*. Une double page est consacrée à l'étude des événements qui ont entraîné la Suisse dans le sillage de la Révolution française.

Le moyen d'enseignement officiel est enrichi de trois séquences d'enseignement centrées sur cette période charnière de l'histoire vaudoise, lesquelles permettent aux élèves de connaître plus précisément les événements et les personnages qui ont joué un rôle dans l'indépendance de notre canton (ces fiches sont disponibles en téléchargement sur le site www.educanet2.ch):

1. Frédéric-César de la Harpe, sa vie et son influence

Les documents concernant Frédéric-César de la Harpe se composent d'une biographie mettant en lumière, au-delà de son parcours personnel, son implication dans les événements qui conduiront à l'indépendance du futur canton de Vaud, et plus particulièrement de sa concrète influence sur la révolution. Le document destiné à l'élève l'encourage à mener sa réflexion plus avant, afin de comprendre les événements qui ont finalement abouti à l'entrée de notre canton au sein de la Confédération. Il est également proposé un article du quotidien 24 Heures du 8 février 2012, qui s'intitule : "250 ans dans la vie des Vaudois, 1789 : La Révolution, "ce poison"".

2. La Révolution vaudoise et les événements majeurs

Une fiche complémentaire au manuel est dédiée aux événements qui marquent les débuts de la révolution vaudoise. Elle comporte également des textes émanant de deux des acteurs de la révolution, le bailli de Moudon, François Rodolphe de Weiss, et le général Ménard, commandant les troupes françaises d'Italie sur les frontières de la Suisse.

3. L'hymne vaudois, ses origines, son contenu, ses valeurs

Pour terminer ce parcours historique, un document permet d'aborder l'hymne vaudois, à la fois sous l'angle historique, en découvrant ses origines, mais également en mettant en lumière les valeurs qu'il évoque. Un travail de comparaison peut être effectué avec d'autres hymnes, et il est également possible d'aborder les circonstances au cours desquelles on est amené à entonner ce type de chant.

Ces séquences d'enseignement complètent les contenus proposés, en focalisant l'attention des élèves sur des aspects patrimoniaux et locaux.

L'entrée en vigueur du Plan d'études romand ne verra pas de changement, s'agissant de l'histoire locale, en l'occurrence vaudoise, et patrimoniale. Le contenu de ce plan d'études prévoit en effet l'étude de l'influence d'un événement sur une société. L'élève est conduit à identifier les changements et ruptures à travers l'histoire locale, nationale, et internationale.

En conclusion, les plans d'études, tant vaudois que romand, légitiment pleinement l'enseignement de l'histoire vaudoise, et les moyens didactiques mis à la disposition du corps enseignant et des élèves offrent des outils suffisants, permettant la compréhension des événements liés à la Révolution vaudoise et leur commémoration.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 18 septembre 2013.

Le président :

P.-Y. Maillard

Le chancelier :

V. Grandjean